



## La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. Retrait de la loi Travail !

Plus conséquente encore que les 9, 17 et 24 mars, la journée de mobilisations du 31 mars contre la casse du code du travail a été un véritable succès.

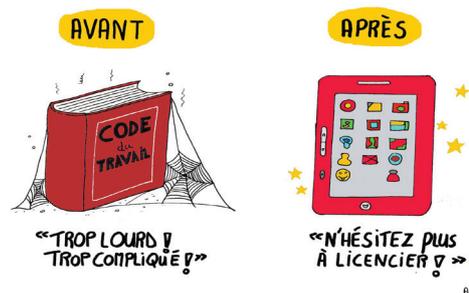
1,2 million de manifestants dans 250 villes, plusieurs milliers d'arrêts de travail avec partout la même exigence : **retrait du projet de loi**, préalable à l'ouverture de nouvelles négociations incluant la réduction du temps de travail et la sécurisation des parcours professionnels.

Dans le Val-de-Marne, ce sont des dizaines de milliers de salariés, étudiants et lycéens qui sont mobilisés depuis des semaines et scandent partout : « on vaut mieux que ça ».

Fébrile, impopulaire, en difficulté comme sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, mais fidèle aux dogmes libéraux, le gouvernement tente de nouvelles manœuvres pour fissurer le mouvement social en promettant quelques prises en compte des revendications des organisations de jeunesse. Mais personne n'est dupe, la philosophie globale du texte restera inchangée.

Primauté des accords d'entreprise au détriment de la loi et des conventions collectives, possibilité de procéder à des licenciements économiques même quand l'entreprise se porte bien, baisse de la majoration des heures supplémentaires, garantie jeunes non budgétisée, etc., cette loi va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche, hypothéquer l'avenir de la jeunesse.

Flexibilité, précarité, fragilisation des dates de congés, baisse des indemnités prud'homales, remise en cause des 35 heures, voilà ce que ce gouvernement veut nous imposer.



## L'UNEF et la CGT 94

appellent l'ensemble des salariés, privés d'emploi, retraités, lycéens et étudiants du département à participer massivement au rassemblement :

▶ devant le siège de la Fédération socialiste 94  
mardi 12 avril 2016 à 11h30  
96 avenue du général de Gaulle à Créteil

## L'autisme, le mépris et l'intransigeance ne font pas une politique !

Dans un contexte de chômage massif (+700 000 privés d'emplois sous ce quinquennat), d'explosion des temps partiels et de la pauvreté, à l'heure également des grands scandales sur l'évasion et l'optimisation fiscale, cette loi El Khomri va de nouveau durement toucher celles et ceux qui créent les richesses que sont les salariés et donner de nouveaux moyens à ceux qui les captent, les détournent et s'enrichissent de manière insolente que sont les actionnaires et voraces de la finance.

**Ce gouvernement et le parti dont ce dernier est issu, le parti socialiste, doivent cesser leur entêtement ou leur silence complice !**

A l'approche de l'examen parlementaire de ce texte destructeur, les élus de gauche doivent rester fidèles à ces valeurs et à celles et ceux qui les ont élus. Nous devons exiger que le PS 94 entende la rue et les 70% de la population qui souhaitent le retrait de cette loi travail.

## En quelques lignes, la loi travail, c'est :

**L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective.

**C'est ce qui permet le travailler plus pour gagner moins !**

- Les jours de congés ne seront plus garantis par la loi mais définis par accord d'entreprise (à l'exception de ceux pour évènement de famille sur lesquels le gouvernement a été obligé de reculer).

- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires.
- L'incitation à étendre le forfait jours avec des modalités de négociations dérogatoires (salarié mandaté).

### La facilitation des licenciements :

- Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel.

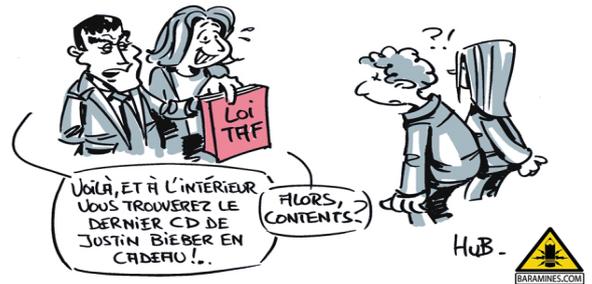
### La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise :

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels.
- La possibilité par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales.

### La remise en cause de la médecine du travail :

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.
- Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une de contrôle des salariés.

LE GOUVERNEMENT RETOUCHE LA LOI TRAVAIL  
POUR CALMER LA JEUNESSE



Pour mes revendications, pour mes droits, avec la Cgt gagner c'est possible

#### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Date de naissance | | | | | Profession .....

☎ | | | | | Portable | | | | |

e-mail .....

Entreprise (nom et adresse) .....

Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale Cgt du Val-de-Marne, 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

☎ 01.41.94.94.18 - Fax 01.41.94.94.33 - E-mail sec.orga@cgt94.fr



unef  
le syndicat étudiant

Pour prendre contact  
et rejoindre l'UNEF

unefupec@gmail.com